



REGLEMENT INTERIEUR DU TERRAIN DE TENNIS

- Les réservations s'effectuent sur le tableau d'affichage auprès du terrain de tennis.
- Pour toute réservation, le nom de tous les joueurs doit être communiqué.
- Le terrain non occupé 20 minutes après le début de l'heure de réservation est réputé comme disponible.
- Afin de garder cet endroit en parfait état, l'accès au terrain est autorisé aux porteurs de chaussures de tennis uniquement.
- Il est interdit d'être torse nu sur le terrain.
- Tenue correcte exigée.
- Les joueurs doivent veiller à garder le terrain propre, sans débris ou bouteilles vides.
- Il est interdit de fumer sur le terrain.
- Les animaux sont interdits sur le terrain.
- Toute autre activité que le tennis est interdite sur le terrain.
- Tout véhicule à moteur (mobylette, scooter, moto ...) est interdit sur le terrain.
- Tout véhicule à roues (poussette, vélo, mobylette, rollers, skate ...) est interdit sur le terrain
- Détendre le filet à chaque fin de jeu
- La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte sur le terrain.
- Les parents restent responsables des enfants mineurs.

Le terrain de tennis est ouvert **du vendredi 16h au lundi 8h** ainsi que **du mercredi 8h au jeudi à 8h hors période de vacances scolaires.**

Il est également ouvert **les jours fériés.**

Il est ouvert **tous les jours sans interruptions pendant les vacances scolaires.**